Image not found or type unknown

Litige sur responsabilités

Par **Hyp074**, le **10/06/2018** à **08:48**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un Mobil-Home dont je confis la gestion des locations au camping ou il se trouve. Lorsque nous y sommes allé en Avril dernier, nous avons remarqué que notre TV avait été échangé avec un modèle d'une autre marque, plus ancien, et qui ne fonctionnait pas. L'ancienne gérance de 2017 de ce camping n'a fait aucun état des lieux après chaque départ de locataire si bien qu'on ne peut pas savoir lequel d'entre eux (si ce n'est pas l'ancien gérant lui même) a procéder à l'échange. La direction du camping ne veut pas faire appel à son assurance car le contrat qui nous lie stipule que le locataire, nous, dégage le bailleur, eux, de toute responsabilité en cas de dommages . Cependant, il engage aussi le bailleur a assurer l'inventaire de la residence. Aussi, est ce que le vol sans effraction est considéré comme un dommage au bien ?
De mon coté, l'assurance ne peux me couvrir sans effraction.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés